

3. Sécurité au travail (place de travail et sur le chantier)

Le danger de l'électricité est toujours sous-estimé car il est invisible et inodore. C'est pourquoi il faut sensibiliser les personnes travaillant à proximité d'installations électriques sur les dangers qu'elle représente.

5 + 5 règles vitales pour les travaux sur ou à proximité d'installations

5 nouvelles règles (condensé) :

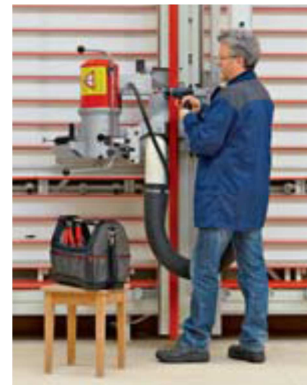
- Exiger des mandats précis
- Employer du personnel qualifié
- Utiliser des équipements sûrs
- Porter les équipements de protection individuelle
- Contrôler les installations avant la mise en service



Règle 1
Exiger des mandats précis



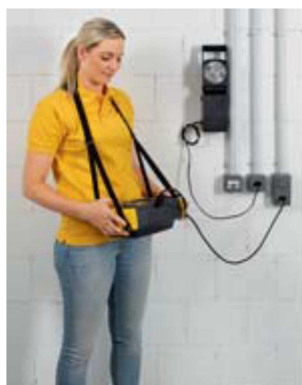
Règle 2
Employer du personnel qualifié.



Règle 3
Utiliser des équipements Sûrs



Règle 4
Porter les équipements de protection.



Règle 5
Contrôler l'installation avant la mise en service.



+ 5 règles de sécurité
Pour les travaux hors tension.

5 règles pour les travaux hors tension :

- Couper
- Condamner
- Vérifier
- Mettre à la terre et en court-circuit
- Délimiter



*Si l'une des 5 + 5 règles vitales n'est pas respectée, alors :
Il faut dire STOP*

Vous trouverez sur le lien suivant le support pédagogique à notre profession :

<http://www.suva.ch/fr/startseite-suva/praevention-suva/arbeit-suva/branchen-und-themen-filter-suva/informations-elektrotechnik/sichere-elektrizitaet-suva/filter-detail-suva.htm>

Et sur l'ergonomie au travail

www.suva.ch/ergonomie